

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18
FEVRIER 2010**

Vote : Pour : 21 Contre : 6

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- Jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand annulant la délibération du Conseil Municipal du 27/10/2008 retirant la délibération en date du 30/05/2008 et approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

III - AFFAIRES FINANCIERES

**III/1 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 -
BUDGET PRINCIPAL.**

1) **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	Résultat de clôture exercice 2008	Part affectée à l'investissement exercice 2009	Résultat exercice 2009	Résultat de clôture exercice 2009
Investissement	-483 776,93	0,00	318 445,53	-165 331,40
Fonctionnement	702 224,13	400 000,00	300 700,31	602 924,44
	218 447,20	400 000,00	619 145,84	437 593,04

Vote : Pour : 20 Contre : 6

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

**III/2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 -
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.**

1) **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	Résultat de clôture exercice 2008	Part affectée à l'investissement exercice 2009	Résultat exercice 2009	Résultat de clôture exercice 2009
Investissement	7 663,70	0,00	-57 065,35	-49 401,65
Fonctionnement	63 377,70	28 000,00	34 827,72	70 205,42
	71 041,40	28 000,00	-22 237,63	20 803,77

Vote : Pour : 20 Contre : 6

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

**III/3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 -
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.**

1) **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2009 arrêté comme suit :

	Résultat de clôture exercice 2008	Part affectée à l'investissement exercice 2009	Résultat exercice 2009	Résultat de clôture exercice 2009
Investissement	96 389,62		103 457,69	199 847,31
Fonctionnement	62 088,50	62 088,50	94 955,96	94 955,96
	158 478,12	62 088,50	198 413,65	294 803,27

Vote : Pour à l'unanimité

(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

**III/4 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 -
BUDGET PRINCIPAL.**

1°) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vote : Pour à l'unanimité

III/5 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

1°) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vote : Pour à l'unanimité

**III/6 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 -
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.**

1°) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vote : Pour à l'unanimité

III/7 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'affectation des résultats de 2009 au budget primitif 2010 de la façon suivante :

Investissement : au 001 'Déficit d'investissement reportés' pour 165 331,40 Euros

au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 500 000,00 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 102 924,44 Euros

- **Décide** l'affectation des résultats suivant la proposition énoncée.

Vote : Pour à l'unanimité

III/8 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'affectation des résultats de 2009 au budget primitif 2010 de la façon suivante :

Investissement : au 001 'Déficit d'investissement reportés' pour 49 401,65 Euros

au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 40 000,00 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 30 205,42 Euros

- **Décide** l'affectation des résultats suivant la proposition énoncée,

Vote : Pour à l'unanimité

III/9 - AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'affectation des résultats de 2009 au budget primitif 2010 de la façon suivante :

Investissement : au 001 'Excédent d'investissement reportés' pour 199 847,31Euros

au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 94 955,96 Euros

Fonctionnement : au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 0,00 Euros

- **Décide** l'affectation des résultats suivant la proposition énoncée,

Vote : Pour à l'unanimité

III/10 - VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE – ANNEE 2010.

1) **Adopte** les taux de fiscalité suivants pour l'année 2010 ainsi que le produit attendu.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux 2009	11,69 %	18,63 %	62,63 %
Taux 2010	11,87 %	18,91 %	63,58 %

Vote : Pour : 21 Contre : 6

III/11 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET COMMUNE.

1) **Adopte** la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **3 496 874,44 €**

2) **Adopte** la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **2 574 097,04 €**

Vote : Pour : 20 Contre : 6
(Mr CHAZELLE, absent, ne prend pas part au vote)

III/12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET EAU

1) **Adopte** la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **338 367,84 €**

2) **Adopte** la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **348 172,87 €**

Adopte les opérations d'équipement suivantes :

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
0006 – Modernisation du réseau	31 884,00	
21561 – Service de distribution d'eau	31 884,00	
0011 – Protection source Vollore captage	170 000,00	
2315 – Immo. corporelles en cours	170 000,00	
0014 – Rue Morin Fournioux	10 500,00	
2315 – Immo. corporelles en cours	10 500,00	

Vote : Pour : 21 Abstentions : 6

III/13 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 – BUDGET ASSAINISSEMENT

1) **Adopte** la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **274 137,74 €**

2) **Adopte** la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **458 991,36 €**

- **Adopte** les opérations d'équipement suivantes :

OPERATION	DEPENSES	RECETTES
0016 – Rue Morin Fournioux	258 463,00	
2315 – Immobilisation corporelles en cours	266 000,00	
0020 – Séparatif Côte Bonjour	5 000,00	
2031 – Frais d'études	5 000,00	
0021 – Assainissement quartier de la Gare	133 000,00	
2315 – Immobilisation corporelles en cours	133 000,00	

Vote : Pour à l'unanimité

III/14 - FIXATION DES TARIFS 2010 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

1) **Adopte** les tarifs 2010 de l'eau et de l'assainissement.

DESIGNATIONS	TARIF 2009	TARIF 2010
Relèvement des tarifs de vente de l'eau et des abonnements au compteur		
Abonnés de la commune de COURPIERE		
1°) Redevance annuelle d'abonnement au compteur		
- lorsque la consommation sera inférieure à 1.000 m ³	41,23	42,05
- lorsque la consommation sera supérieure à 1.000 m ³	83,03	84,69
2°) Prix au mètre cube	0,78	0,87
Abonnés de la commune de VOLLORE-VILLE bénéficiant d'une réduction de 10% sur les tarifs pratiqués à COURPIERE		
1°) Redevance annuelle d'abonnement au compteur		
- lorsque la consommation sera inférieure à 1.000 m ³	37,11	37,85
- lorsque la consommation sera supérieure à 1.000 m ³	74,73	76,22
2°) Prix au mètre cube	0,70	0,78
ASSAINISSEMENT		
Taux de la redevance de l'assainissement (m³ d'eau consommée)	1,25	1,28
DESIGNATIONS		
	TARIF 2009 H.T.	TARIF 2010 H.T.
Tarif main d'œuvre et remplacement compteur au service des eaux		
- Ouverture ou fermeture d'un compteur (TVA 5,5 %)	18,50 €	18,90 €
- Main d'œuvre – remplacement d'un compteur (TVA 5,5 %)	18,50 €	18,90 €
- Compteur (TVA 5,5 %)	51,50 €	52,50 €
Révision du tarif des branchements du service assainissement (en l'absence de devis précis par le service municipal)		
1°) branchement réalisé par des employés municipaux du service pour une longueur de 6 ml posée à une profondeur moyenne de 1,50 m	700,00 €	715,00 €
2°) branchement effectué par l'entreprise chargée de la construction d'un tronçon du réseau dans le cadre d'un programme de travaux subventionnés :		
- 1 ^{er} branchement (TVA 5,5 %)	303,50 €	310,00 €
- 2 ^{ème} branchement (TVA 5,5 %)	388,50 €	396,00 €
Lorsqu'un branchement aura une longueur supérieure à 6 ml, le mètre linéaire d'installation supplémentaire sera décompté à : (prix H.T. et TVA à 5,5 %)	39,00 €	40,00 €

Vote : Pour : 21 Contre : 6

III/15 - VOTE DES SUBVENTIONS 2010.

ASSOCIATIONS	MONTANTS 2010
ACIAC (dossier non déposé)	0,00 €
ACVPC - CATM	227,00 €
ACVB	405,00 €
AINES DE LA DORE	879,00 €
AMICALE DU MEGAIN	524,00 €
AMICALE PHILATELIQUE	298,00 €
AMIS DE LIMARIE	403,00 €
ARC EN CIEL	405,00 €
ART CULTURE ET PATRIMOINE	548,00 €
A.I.A. ESPACE LOISIRS	30 560,00 €
RELAIS JEUNES 15/17 ANS	48 769,00 €
A.I.A. MUSCULATION	8 000,00 €
COURPIERE CINEMA	3 000,00 €
BIBLIOTHEQUE ECOLE PUBLIQUE	350,00 €
BOXING CLUB	371,00 €
CAC FONCTIONNEMENT	1 700,00 €
CAC ROSIERE	18 000,00 €
CIBI ABEILLE	175,00 €
CLUB ACCORDEON	167,00 €
CLUB MINERALOGIQUE	0,00 €
COMITE DE JUMELAGE	2 000,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	12 500,00 €
CONFEDERATION DU LOGEMENT (dossier non déposé)	0,00 €
CONJOINT SURVIVANT (dossier non déposé)	0,00 €
COURPIERE EQUITATION	336,00 €
COURPIERE BIKER'S (1ère subvention)	200,00 €
DOMISOL ECOLE DE MUSIQUE	1 506,00 €
ECURIE CHIGNORE	624,00 €
FNACA	322,00 €
FOYER LAIC	5 342,00 €
GYM TONIC	229,00 €
JOIE DE VIVRE SANS ALCOOL	113,00 €
LA CLEF (dossier non déposé)	0,00 €
LA RUCHE ANIMATION MAISON DE RETRAITE	245,00 €
LES CAMPAROS	428,00 €
LES CANOTIERS	729,00 €
LES COPAINS D'ABORD (1ère subvention)	325,00 €
LES DOIGTS AGILES	237,00 €
LES MOTS BLEUS (1ère subvention)	281,00 €
ŒUVRES PUPILLES ORPHELINS SAPEURS POMPIERS	176,00 €
PAS A PAS (DANSE)	1 243,00 €
PAYS DE COURTESSERRE	527,00 €
PETANQUE DE LIMARIE	353,00 €
PETANQUE DU FOIRAIL	567,00 €
RAVALEMENT DE FACADES	5 000,00 €
RESTOS DU CŒUR	545,00 €
SOCIETE DE BOULES	135,00 €
SOCIETE DE CHASSE	520,00 €
SOCIETE DE PECHE	520,00 €
TEAM DORE EVASION (dossier non déposé)	0,00 €

TENNIS CLUB	2 038,00 €
UNION DES SAPEURS POMPIERS	3 600,00 €
USC	9 134,00 €
VIEILLES SOUPAPES	147,00 €
RESTES A REALISER	0,00 €
AUTRES	5 297,00 €
TOTAL :	170 000,00 €

1°) **Décide** d'attribuer les subventions 2010 ci-dessus énumérées.

Vote : Pour : 18 Contre : 2 Abstention : 3
(Mr VACHERON – Mr BOURDEL – Mme BLOT- Mme MAZELLIER ne prennent pas part au vote)

IV – AFFAIRES DU PERSONNEL

IV/1 - CREATION DE POSTE

1°) **Approuve** la création d'un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe à temps complet, pour le remplacement d'un agent qui a muté dans une autre commune.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/2 - VENTE VEHICULE DE LA COMMUNE.

Considérant que ce véhicule ne pourra pas passer le contrôle technique, et celui-ci n'étant plus en capacité de rouler, il est proposé de le vendre pour l'euro symbolique à Monsieur Jean-Jacques LESAULT, domicilié à COURPIERE (63120) – Les Bâtisses.

1°) **Accepte** de vendre le véhicule pour l'euro symbolique à Monsieur Jean-Jacques LESAULT

Vote : Pour : 26 Contre : 1

V – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

V/1 - PLAN LOCAL D'URBANISME.

Monsieur le Maire expose que conformément au droit commun, l'annulation du Plan Local d'Urbanisme pour vice de procédure oblige les services à reprendre ladite procédure à dater de l'illégalité censurée.

Il explique qu'il est donc nécessaire de tirer les conséquences du jugement du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand et de mettre en enquête publique le Plan Local d'Urbanisme modifié suite aux observations du Sous-Préfet demandées par recours gracieux du 29/07/2008.

Monsieur le Maire mentionne par ailleurs que cette annulation du Plan Local d'Urbanisme a pour effet de remettre en vigueur le Plan d'Occupation des Sols immédiatement antérieur mais que l'état du projet de Plan Local d'Urbanisme permet d'opposer des sursis à statuer sur les demandes d'autorisation et d'occupation du sol qui seraient de nature à compromettre ou rendre onéreuse l'exécution du futur plan.

1) **Autorise** Monsieur le Maire à prendre un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique afin de purger le vice de procédure retenu par le Tribunal Administratif dans son jugement en date du 01/12/2009.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES

VI/1 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION MEMORIAL RESISTANCE DEPORTATION 1939-1945 DU LIVRADOIS-FOREZ

1) **Accepte** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 euros à l'Association Mémorial Résistance Déportation 1939/1945 du Livradois-Forez, représenté par son Président, Monsieur Marius GARDETTE.

Vote : Pour : 15 Contre : 4 Abstentions : 8

VI/2 - ASSOCIATION « COURPIERE BIKER'S » : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRESENTER LA COMMUNE

- **Monsieur André IMBERDIS**
- **Monsieur Thomas VILLENEUVE**

1) **Désigne** Monsieur André IMBERDIS et Monsieur Thomas VILLENEUVE pour représenter la commune auprès de l'association « Courpière Biker's ».

Vote : Pour : 22 Abstention : 5